

Point 4 : PON FSE et PON IEJ

Une modification des maquettes financières et du cadre de performance « jeunes de moins de 25 ans »

Pour 1€ IEJ financé, il convient de mettre en contrepartie 1€ FSE.

Afin de rendre cette dernière disponible, l'abondement de la maquette IEJ 2014-2020 entraîne l'obligation de réviser la maquette PON FSE 2014-2020 dans les conditions suivantes pour la région Grand Est :

- Alsace : - 2 737 360 € sur l'axe 1, soit un nouveau montant de 5 087 276 €,
- Champagne-Ardenne : - 1 904 594 € sur l'axe 3, soit un nouveau montant de 26 069 291 €,
- Lorraine : - 2 317 862 € sur l'axe 3, soit un nouveau montant de 45 338 377 €.

Le cadre de performance « jeunes de moins de 25 ans » est également révisé à la baisse.

Nouveaux objectifs au 31 décembre 2018 :

- Alsace : 5 423 jeunes de moins de 25 ans,
- Champagne-Ardenne : 1 642 jeunes de moins de 25 ans,
- Lorraine : 8 285 jeunes.